

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU FINISTERE  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 séance du 20 janvier 2026

Délibération n°2026-01-004

Date de convocation : 14 janvier 2026

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 35 | Votants : 41 |
|------------------------------|---------------|--------------|

**Rapport aux actionnaires 2025 de la SPL Eau du Ponant**

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <u>Présents</u>              | M. BRETON Jean-Pierre, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPOPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie |
| <u>Ont donné procuration</u> | M. BRAS Philippe à M. PHELIPOPOT Samuel<br>Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe<br>Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence<br>Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis<br>Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien<br>Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert   |
| <u>Absent(s) excusé(s)</u>   | M. JEZEQUEL Jean<br>M. MORRY Yvan<br>Mme LE ROUX Catherine<br>Mme LE GUERN Marlène  |

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 portant développement des sociétés publiques locales ;  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;  
Vu le rapport aux actionnaires 2025 (exercice 2024) de la SPL Eau du Ponant ;  
Vu la délibération n°2021-06-60 du conseil communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à compter du 1er janvier 2024 ;  
Considérant l'actionnariat actuel de la SPL Eau du Ponant et la représentation de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau au sein de cet actionnariat ;  
Considérant que le conseil communautaire doit prendre acte du rapport aux actionnaires transmis par la SPL au titre de l'année 2025 (exercice 2024) ;  
Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport aux actionnaires 2025 (exercice 2024) de la Société Publique Locale Eau du Ponant.**
- **Précise que ce rapport sera transmis aux communes du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,  
Eric LOAËC.



Le Président,  
Henri BILLON.

